

Suivi des retombées de poussières autour de la sablière de St André de Sangonis

Rapport annuel 2025

ETU-2026-209 - Edition Avril 2026

www.atmo-occitanie.org

contact@atmo-occitanie.org

09 69 36 89 53 (Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)



CONDITIONS DE DIFFUSION

Atmo Occitanie, est une association de type loi 1901 agréée (décret 98-361 du 6 mai 1998) pour assurer la surveillance de la qualité de l'air sur le territoire de la région Occitanie. Atmo Occitanie est adhérent de la Fédération Atmo France.

Ses missions s'exercent dans le cadre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. La structure agit dans l'esprit de la charte de l'environnement de 2004 adossée à la constitution de l'État français et de l'article L.220-1 du Code de l'environnement. Elle gère un observatoire environnemental relatif à l'air et à la pollution atmosphérique au sens de l'article L.220-2 du Code de l'Environnement.

Atmo Occitanie met à disposition les informations issues de ses différentes études et garantit la transparence de l'information sur le résultat de ses travaux. A ce titre, les rapports d'études sont librement accessibles sur le site :

www.atmo-occitanie.org

Les données contenues dans ce document restent la propriété intellectuelle d'Atmo Occitanie.

Toute utilisation partielle ou totale de données ou d'un document (extrait de texte, graphiques, tableaux, ...) doit obligatoirement faire référence à **Atmo Occitanie**.

Les données ne sont pas systématiquement rediffusées lors d'actualisations ultérieures à la date initiale de diffusion.

Par ailleurs, **Atmo Occitanie** n'est en aucune façon responsable des interprétations et travaux intellectuels, publications diverses résultant de ses travaux et pour lesquels aucun accord préalable n'aurait été donné.

En cas de remarques sur les informations ou leurs conditions d'utilisation, prenez contact avec **Atmo Occitanie** par mail :

contact@atmo-occitanie.org

SOMMAIRE

SYNTHESE	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	2
1.1. CONTEXTE	2
1.2. OBJECTIFS.....	2
2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES	2
2.1. HISTORIQUE	2
2.2. IMPLANTATION DU RESEAU DE MESURE	3
2.3. NIVEAUX DE REFERENCE.....	3
2.4. APPAREILLAGE UTILISE.....	3
2.5. FREQUENCE DES MESURES.....	3
3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE	4
3.1. EVOLUTION DU SITE EN 2025 (SOURCE : STE SOLAG).....	4
3.2. CONDITIONS METEOROLOGIQUES EN 2025.....	4
4. BILAN DE L'ANNEE 2025	5
4.1. TABLEAU DE RESULTATS 2025	5
4.2. INFORMATION SUR LE RESEAU DE MESURES	5
4.3. MOYENNE GENERALE	6
4.4. DETAILS PAR PLAQUETTE.....	6
4.4.1. Plaquette de référence.....	6
4.4.2. Limite Nord de la sablière.....	6
4.4.3. Est de la sablière	6
4.4.4. Sud de la sablière.....	6
5. CONCLUSIONS 2025 ET PERSPECTIVES	7
TABLE DES ANNEXES	7

SYNTHESE

En partenariat avec la société SOLAG, Atmo Occitanie réalise le suivi des retombées de poussières sèches sur 6 sites répartis autour de la sablière de Saint André de Sangonis. Concrètement, 12 campagnes de mesures d'un mois ont été réalisées en 2025.

- En 2025, comme en 2024, les niveaux de retombées sèches autour de sablière sont très faibles.
- L'activité de la sablière peut avoir ponctuellement une influence significative sur l'empoussièrement de son environnement immédiat. Elle n'a pas d'influence sur l'empoussièrement du village de Saint André de Sangonis

RETOMBEES SECHES : SITUATION PAR RAPPORT AU NIVEAU DE REFERENCE MENSUEL

Niveau de référence mensuel	Dépassement	Commentaires
Seuil de 350 mg/m ² /jour en moyenne mensuelle au-dessus duquel la gêne potentielle est importante	NON	Toutes les valeurs mensuelles sont nettement inférieures à 350 mg/m ² /jour
Seuil de 1000 mg/m ² /jour en moyenne mensuelle, empoussièrement exceptionnel	NON	Toutes les valeurs mensuelles sont nettement inférieures à 1000 mg/m ² /jour

RETOMBEES SECHES : SITUATION POUR L'ANNEE 2025

Numéro	Retombées totales en mg/m ² /jour		Comparaison entre 2024 et 2025	
	Moyenne annuelle 2025 (Moyenne des 12 campagnes de mesures)	Moyenne annuelle 2024 (Moyenne des 12 campagnes de mesures)	Evolution	Pourcentage par rapport à 2024
CP 1	43	32	▲	+ 34%
CP 2	41	60	▼	- 32%
CP 3	78	49	▲	+ 59%
CP 4	67	49	▲	+ 37%
CP 5	38	80	▼	- 53%
CP 6	49	66	▼	- 26%
Moyenne globale du réseau	53	56	=	- 5%

Légende :

Moyenne annuelle	Qualificatif
< 150 mg/m ² /jour	Empoussièrement faible
150 à 250 mg/m ² /jour	Empoussièrement moyen
> 250 mg/m ² /jour	Empoussièrement fort

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

1.1. Contexte

La société Solag a confié à Atmo Occitanie la surveillance des retombées de poussières sédimentables¹ dans l'environnement de la sablière de Saint André de Sangonis. Une convention signée entre Solag et Atmo Occitanie précise le programme de mesures mis en place.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'axe 3 du projet associatif d'Atmo Occitanie : « Évaluer et suivre l'impact des activités humaines et de l'aménagement du territoire sur la qualité de l'air ».

Elle répond à l'objectif 3-1 « Accompagner les partenaires industriels pour l'évaluation de la contribution de leur activité aux émissions et à la qualité de l'air dans leur environnement ».

1.2. Objectifs

Les objectifs du programme de mesures mis en œuvre sont :

- d'évaluer les niveaux de retombées sèches sur la zone étudiée,
- déterminer l'impact des activités d'exploitation de la sablière sur les niveaux de retombées sèches dans son environnement.

Le protocole mis en œuvre par Atmo Occitanie se réfère à la norme AFNOR NF X 43-007 de décembre 2008 qui remplace celle de décembre 1973 (voir Annexe 1).

Ce protocole concerne exclusivement les **poussières sédimentables**¹. Il ne rend pas compte des éventuels problèmes liés aux particules en suspension, beaucoup plus fines (diamètre moyen inférieur à 10 microns), dont la mesure et les effets sont complètement différents.

2. DISPOSITIF ET METHODES UTILISEES

2.1. Historique

Un réseau permanent de suivi des retombées atmosphériques sèches, constitué de 6 points de mesures, est en place depuis 2012.

¹ On appelle **poussières sédimentables** (PSED), les poussières, d'origine naturelle (volcans...) ou anthropique (carrière, cimenteries...), émises dans l'atmosphère essentiellement par des actions mécaniques et qui tombent sous l'effet de leur poids.

2.2. Implantation du réseau de mesure

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- un site de référence, en dehors de toute influence de l'activité polluante surveillée et représentatif de l'environnement dans lequel se trouve le réseau de surveillance ;
- un ou plusieurs sites situés sous les principaux vents dominants ;
- un ou plusieurs sites dans l'environnement des principaux récepteurs (villages, vignes, ...).

Tous les sites de mesures doivent se trouver, sauf cas particuliers, à l'extérieur de la zone d'exploitation. Cette zone est identifiée comme la source. Réaliser des mesures dans cette zone revient à réaliser des mesures à l'émission.

☛ **le plan de l'implantation est fourni en annexe 3.**

2.3. Niveaux de référence

En l'absence de seuil réglementaire, Atmo Occitanie, s'appuyant sur son expérience, a établi des ordres de grandeur qualifiant les niveaux de retombées atmosphériques sèches de la région.

Empoussièrément mensuel (retombées sèches)		Empoussièrément annuel (retombées sèches)	
Empoussièrément ponctuel	Qualificatif	Moyenne annuelle	Qualificatif
> 350 mg/m ² /jour	Gêne potentielle importante	< 150 mg/m ² /jour	Empoussièrément faible
> 1000 mg/m ² /jour	Empoussièrément qualifié d'exceptionnel	150 à 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément moyen
		> 250 mg/m ² /jour	Empoussièrément fort

La norme allemande fixe à 350 mg/m²/jour le seuil des nuisances importantes.

2.4. Appareillage utilisé



Les retombées atmosphériques sèches se déposent sur une plaquette métallique enduite d'un fixateur, de dimension 5cm x 10cm, installée horizontalement à 1,5 m de haut.

Chaque plaquette est repérée par un numéro et possède une surface utile d'exposition de 50cm².

Les « retombées » représentent la masse de matières naturellement déposées par unité de surface dans un temps déterminé (norme NF X43.001).

Les mesures se font dans un environnement dégagé, permettant la libre circulation des poussières autour du dispositif.

2.5. Fréquence des mesures

Le protocole mis en place (campagne de mesures d'un mois en continu soit 12 mesures par an) permet d'assurer un suivi toute l'année.

La durée de chaque campagne de mesures est comprise entre 24 à 36 jours, en se rapprochant le plus souvent possible de 30 jours.

Les plaquettes sont ensuite analysées en laboratoire.

Les résultats des mesures de retombées atmosphériques sèches sont exprimées en mg/m²/jour.

3. CONDITIONS GENERALES SUR LA ZONE ETUDIEE

3.1. Evolution du site en 2025 (source : Sté Solag).

En 2025, par rapport à 2024, l'activité d'extraction de la sablière a diminué (-31%), tandis que l'activité de production a augmenté (15%).

Pour 2025, l'exploitant n'a pas signalé d'arrêt de l'usine.

3.2. Conditions météorologiques en 2025

L'étude météorologique a été réalisée à partir des données de la station Météo France de Saint-André de Sangonis.

■ Précipitations :

En 2025, le cumul des précipitations (842 mm) est supérieur à celui de 2024 (779 mm).

La répartition des précipitations est contrastée sur l'année 2025 :

- les mois de novembre (90 mm) et décembre (269 mm) concentrent 42% des précipitations annuelles,
- inversement, les mois juin (2 mm), septembre (19 mm) et octobre (14 mm) sont particulièrement secs.

■ Vents :

Les vents dominants sur le site (ANNEXE 6) sont les suivants :

- la Tramontane, de secteur Nord-Ouest,
- le Mistral, de secteur Nord-Est,
- le Marin, de secteur Sud.

Pour plus d'informations, les caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie sont disponibles en ANNEXE 2.

4. BILAN DE L'ANNEE 2025

4.1. Tableau de résultats 2025

Période de l'année 2025	Identifiant plaquette et quantité en mg/m ² /jour					
	CP 1	CP 2	CP 3	CP 4	CP 5	CP 6
02/01 au 04/02	47	31	35	28	39	52
04/02 au 06/03	18	15	21	23	5	15
06/03 au 03/04	21	24	26	73	34	54
03/04 au 05/05	26	37	27	79	24	39
05/05 au 03/06	17	68	83	117	28	48
03/06 au 02/07	64	88	254	125	73	D
02/07 au 01/08	140	43	235	51	41	44
01/08 au 03/09	31	24	40	116	50	56
03/09 au 01/10	44	51	61	65	27	41
01/10 au 05/11	45	D	61	79	RAT	77
05/11 au 04/12	54	54	RAT	41	83	97
04/12 au 06/01	5	13	18	5	16	17
Maximum	140	88	254	125	83	97
Minimum	5	13	18	5	5	15
Moyenne	43	41	78	67	38	49

Légende : D= disparu ; RAT = retrouvé à terre ; AI=Accès impossible ; MI=Mesure invalidée ; * non prise en compte dans la moyenne

4.2. Information sur le réseau de mesures

Les ramassages des plaquettes sont effectués par l'exploitant ; les analyses des plaquettes exposées sont réalisées par Atmo Occitanie.

Aucune modification du réseau n'a été effectuée au cours de l'année.

Un historique des mesures depuis 2012 est fourni en annexe 5.

Lors de la campagne de mesures du mois de juin, la plaquette CP 6 a disparu.

Lors de la campagne de mesures du mois d'octobre, il n'y a pas de résultats pour les plaquettes CP 2 (disparue) et CP 5 (retrouvée à terre).

Lors de la campagne de mesures du mois de novembre, la plaquette CP 3 a été retrouvée à terre.

4.3. Moyenne générale

La moyenne générale du réseau s'établit, pour 2025, à 53 mg/m²/jour (empoussièrement faible), équivalente à celle de 2024 (56 mg/m²/jour).

En 2025, la moyenne mensuelle la plus élevée a été constatée en juin (121 mg/m²/jour).

A l'inverse, la moyenne mensuelle la plus faible a été observée en décembre (12 mg/m²/jour), mois présentant un cumul plus important de précipitations (269 mm).

4.4. Détails par plaquette

4.4.1. Plaquette de référence

La plaquette 6, située à environ 1700 mètres au Nord de la sablière, sert de référence.

En 2025, elle affiche de faibles retombées sèches (49 mg/m²/jour), en diminution par rapport à celles de 2024 (66 mg/m²/jour).

4.4.2. Limite Nord de la sablière

La plaquette 1 est située à la limite Nord de la sablière.

Elle enregistre en 2025 de faibles retombées sèches (43 mg/m²/jour), en augmentation par rapport à celles de 2024 (32 mg/m²/jour) et équivalentes à la référence.

Cette plaquette n'est pas influencée par l'activité de l'exploitation.

4.4.3. Est de la sablière

La plaquette 2 est située à environ 350 mètres à l'Est de la sablière.

Elle affiche en 2025 de faibles retombées sèches (41 mg/m²/jour), inférieures à celles de 2024 (60 mg/m²/jour) et équivalentes à la référence.

Cette plaquette n'est pas influencée par l'activité de l'exploitation.

4.4.4. Sud de la sablière

La plaquette 3 est située en limite Sud de la sablière, proche d'une zone de stockage.

Elle présente en 2025 de faibles retombées sèches (78 mg/m²/jour), néanmoins en augmentation par rapport à celles de 2024 (49 mg/m²/jour) et supérieures à la référence.

Des empoussièrement nettement plus élevés que la référence sont constatés entre mai et juillet, période chaude propice aux envols de poussières.

L'activité de l'exploitation peut ponctuellement avoir une influence significative sur cette plaquette.

La plaquette 4 est située à environ 300 mètres au Sud de la sablière.

Elle affiche en 2025 de faibles retombées sèches ($67 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$), légèrement supérieures à celles de 2024 ($49 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$) et à la référence.

Certains mois de l'année, les retombées sèches sur cette plaquette apparaissent supérieures à la référence.

L'activité de l'exploitation peut avoir une faible influence sur cette plaquette.

La plaquette 5 est située à environ 550 mètres au Sud de la sablière.

Elle affiche en 2025 de faibles retombées sèches ($38 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$) nettement inférieures à celles de 2024 ($80 \text{ mg/m}^2/\text{jour}$) et équivalentes à la référence.

Cette plaquette n'est pas influencée par l'activité de l'exploitation.

5. CONCLUSIONS 2025 ET PERSPECTIVES

En 2025, comme en 2024, les niveaux de retombées sèches autour de la sablière sont faibles.

L'activité de la sablière peut avoir ponctuellement une influence significative sur l'empoussièrement de son environnement immédiat. Elle n'a pas d'influence sur l'empoussièrement du village de Saint André de Sangonis.

Les mesures de retombées sèches se poursuivent en 2026 autour de la sablière.

TABLE DES ANNEXES

[ANNEXE 1](#) : Protocole de mesures des poussières sédimentables (PSED)

[ANNEXE 2](#) : Caractéristiques météorologiques de l'année 2025 en Occitanie

[ANNEXE 3](#) : Plan d'implantation du réseau

[ANNEXE 4](#) : Résultats 2025

[ANNEXE 5](#) : Historique des résultats depuis 2012

[ANNEXE 6](#) : Rose des vents 2025

ANNEXE 1

Protocole de mesures des poussières sédimentables (PSED)

Le protocole de mesure des poussières sédimentables mis en œuvre par Atmo Occitanie s'appuie sur la norme AFNOR NF X 43-007 de décembre 2008 (*détermination de la masse des retombées atmosphériques sèches – Prélèvement sur plaquettes de dépôts – Préparation et traitement*) qui remplace celle de décembre 1973 (*mesure de retombées par la méthode des plaquettes de dépôt*).

Ce protocole est intégré à la démarche qualité d'Atmo Occitanie (certification ISO 9001 version 2008).

A/ Description d'un réseau de mesure des PSED

L'implantation d'un réseau nécessite d'identifier un certain nombre de sites types, à savoir :

- un site de référence, en dehors de toute influence de l'activité polluante surveillée et représentatif de l'environnement dans lequel se trouve le réseau de surveillance ;
- un ou plusieurs sites situés sous les principaux vents dominants ;
- un ou plusieurs sites dans l'environnement des principaux récepteurs (villages, vignes, ...).

Tous les sites de mesures doivent se trouver, sauf cas particuliers, à l'extérieur de la zone d'exploitation. Cette zone est identifiée comme la source. Réaliser des mesures dans cette zone revient à réaliser des mesures à l'émission.

B/ Appareillage utilisé



Les poussières sédimentables se déposent sur une plaquette métallique de surface connue (50 cm²), enduite d'un fixateur et installée horizontalement à 1,5 m de haut (voir photo ci-contre)

Les mesures se font dans un environnement dégagé, permettant la libre circulation des poussières autour du dispositif.

C/ Temps d'exposition

La durée d'exposition des plaquettes a été fixée à un mois. Les plaquettes sont ensuite analysées en laboratoire.

D/ Analyse au laboratoire



Les analyses réalisées par AIR LR se déroulent en 3 temps :

- Lavage de la plaquette à l'aide d'un solvant afin de récupérer les poussières sur un filtre préalablement pesé,
- Passage du filtre chargé de poussières à l'étuve pour évaporer le solvant,
- Pesée du filtre chargé de poussières.

Les résultats sont exprimés en milligrammes de poussières déposées par mètre carré et par jour (**mg/m²/jour**).

Site : St-André-de-Sangonis - Sablière

CP1 : Au Nord de la zone d'extraction, en limite du village de St-André de Sangonis.

CP2 : A l'Est de la zone d'extraction, en bordure de vigne.

CP3 : Au Sud, derrière un talus sur une zone de stockage.

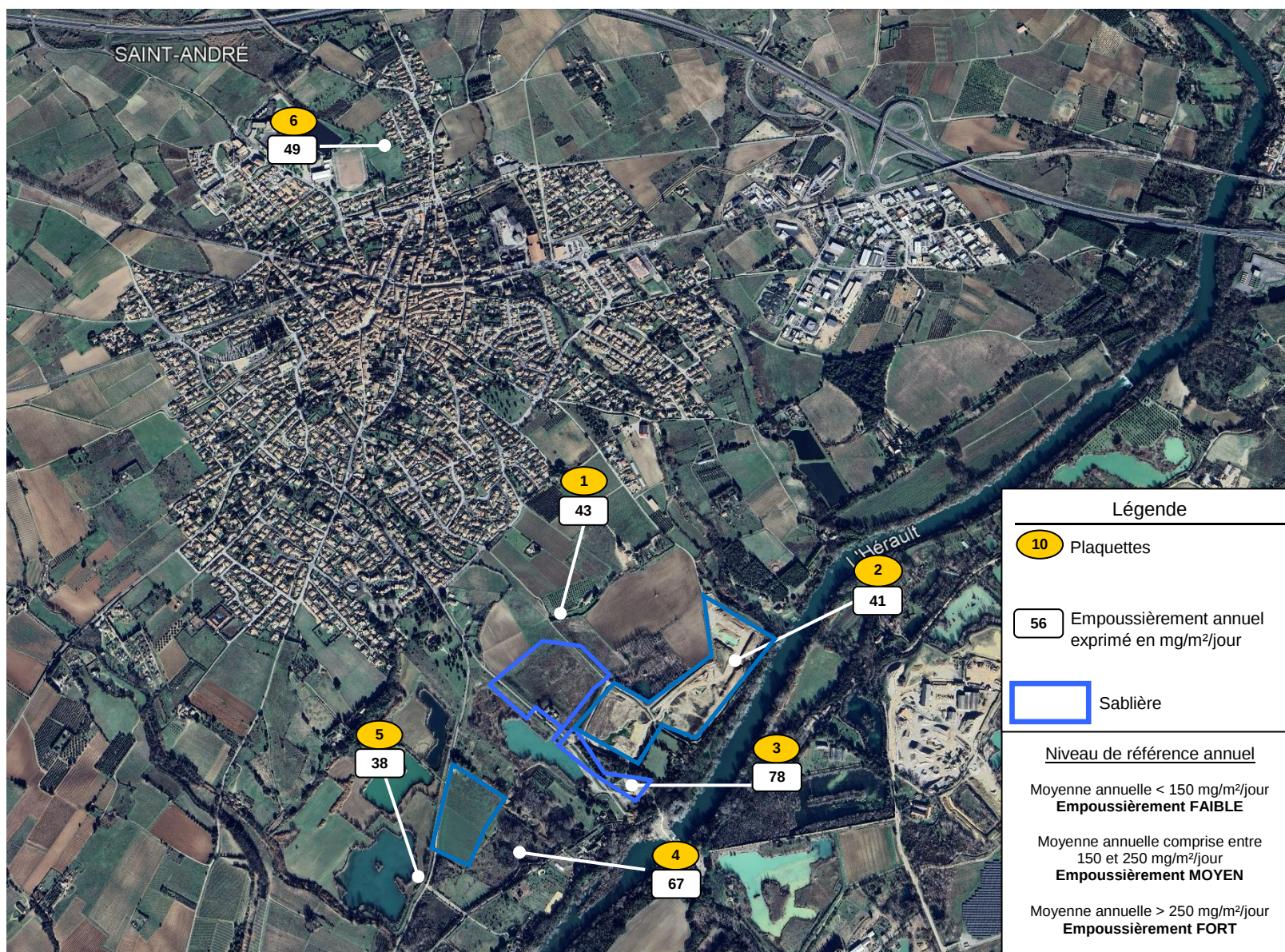
CP4 : Au Sud, en contrebas le long du chemin.

CP5 : Au Sud-Ouest, à l'intérieur de la zone réaménagée en lac.

CP6 : Plaquette de référence, commune aux sablières de Gignac et St-André de Sangonis.

ANNEXE 3 : Retombées de poussières sèches - Résultats 2025

Sablière de Saint André de Sangonis– Solag



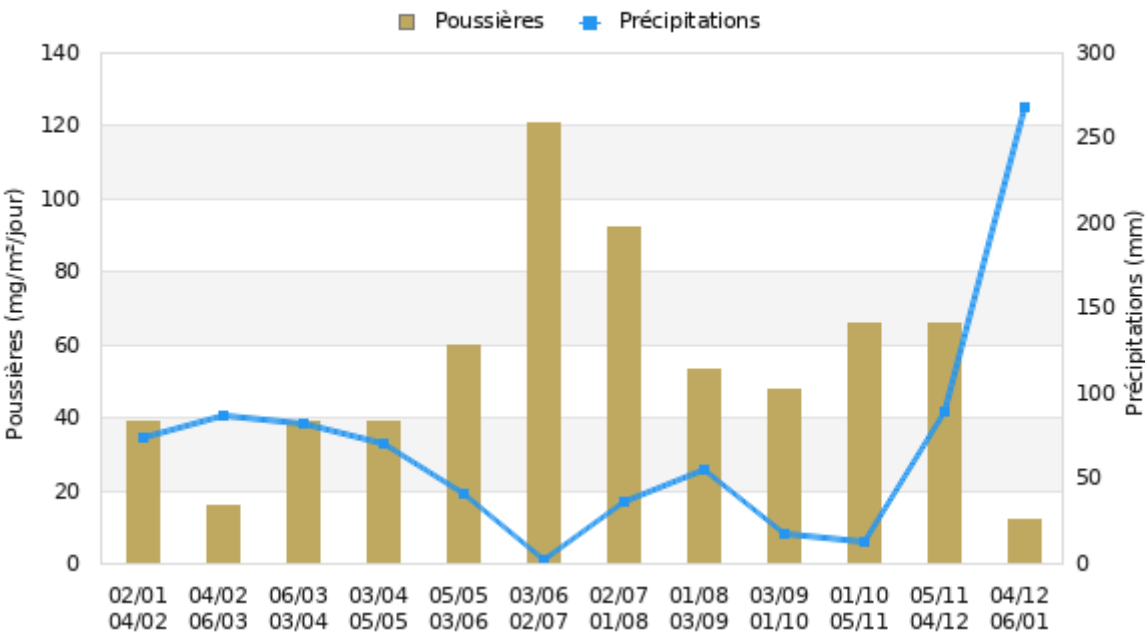
Réseau poussières sédimentables de St-André-de-Sangonis - Sablière

Tableau de résultats de l'année 2025

Période	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	CP6	MAX	MIN	MOY	PLUIE
02/01 - 04/02	47	31	35	28	39	52	52	28	39	75
04/02 - 06/03	18	15	21	23	5	15	23	5	16	87
06/03 - 03/04	21	24	26	73	34	54	73	21	39	82
03/04 - 05/05	26	37	27	79	24	39	79	24	39	71
05/05 - 03/06	17	68	83	117	28	48	117	17	60	42
03/06 - 02/07	64	88	254	125	73	D	254	64	121	2
02/07 - 01/08	140	43	235	51	41	44	235	41	92	37
01/08 - 03/09	31	24	40	116	50	56	116	24	53	55
03/09 - 01/10	44	51	61	65	27	41	65	27	48	19
01/10 - 05/11	45	D	61	79	RAT	77	79	45	66	14
05/11 - 04/12	54	54	RAT	41	83	97	97	41	66	90
04/12 - 06/01	5	13	18	5	16	17	18	5	12	269
MAXIMUM	140	88	254	125	83	97	254		121	
MINIMUM	5	13	18	5	5	15		5	12	Total :
MOYENNE	43	41	78	67	38	49			53	842 mm

Résultats exprimés en mg/m²/jour
* = Non pris en compte dans la moyenne AI = Accès impossible D = Disparu MI = Mesure invalidée RAT = Retrouvé à terre
Lorsque le résultat est <10 mg/m²/jour, la valeur retenue pour le calcul de la moyenne est 5 mg/m²/jour
Pluie en mm d'eau mesurés sur la station Météo-France de ST ANDRE DE SANGONIS (Météo-France)

Empoussièrement et précipitations : évolution mois par mois au cours de l'année 2025



Réseau poussières sédimentables de St-André-de-Sangonis - Sablière

Tableau historique depuis 2012

Année	CP1	CP2	CP3	CP4	CP5	CP6	MAX	MIN	MOY	PLUIE
2012	54	53	59	52	47	58	59	47	54	502
2013	52	46	37	38	38	64	64	37	46	588
2014	44	55	51	38	34	45	55	34	45	906
2015	43	48	41	30	25	41	48	25	38	438
2016	33	45	67	33	25	31	67	25	39	809
2017	65	70	69	58	31	52	70	31	58	437
2018	64	44	51	40	31	56	64	31	48	950
2019	113	52	99	47	38	66	113	38	69	380
2020	40	46	83	37	36	68	83	36	52	550
2021	43	45	80	37	42	75	80	37	54	496
2022	29	48	67	47	63	56	67	29	52	503
2023	40	61	62	49	71	62	71	40	58	383
2024	32	60	49	49	80	66	80	32	56	779
2025	43	41	78	67	38	49	78	38	53	842
MAXIMUM	113	70	99	67	80	75	113		69	
MINIMUM	29	41	37	30	25	31		25	38	
MOYENNE	50	51	64	44	43	56			51	

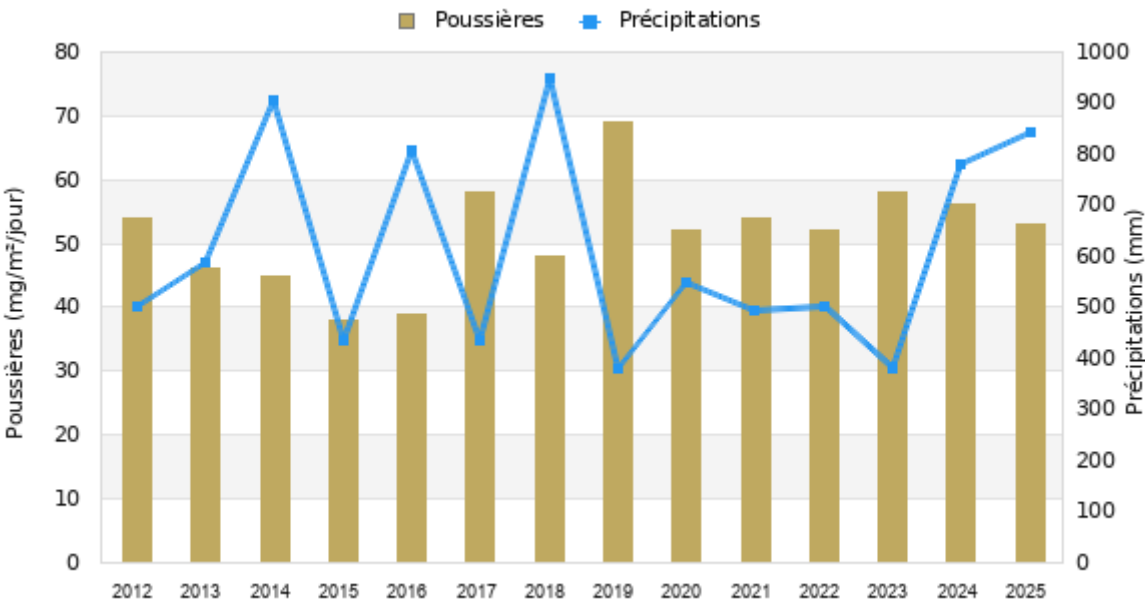
Résultats exprimés en mg/m²/jour.

Les résultats d'études internes, non pris en compte dans la moyenne, sont affichés en italique.
Pluie en mm d'eau mesurée sur la station ST ANDRE DE SANGONIS (Météo-France).

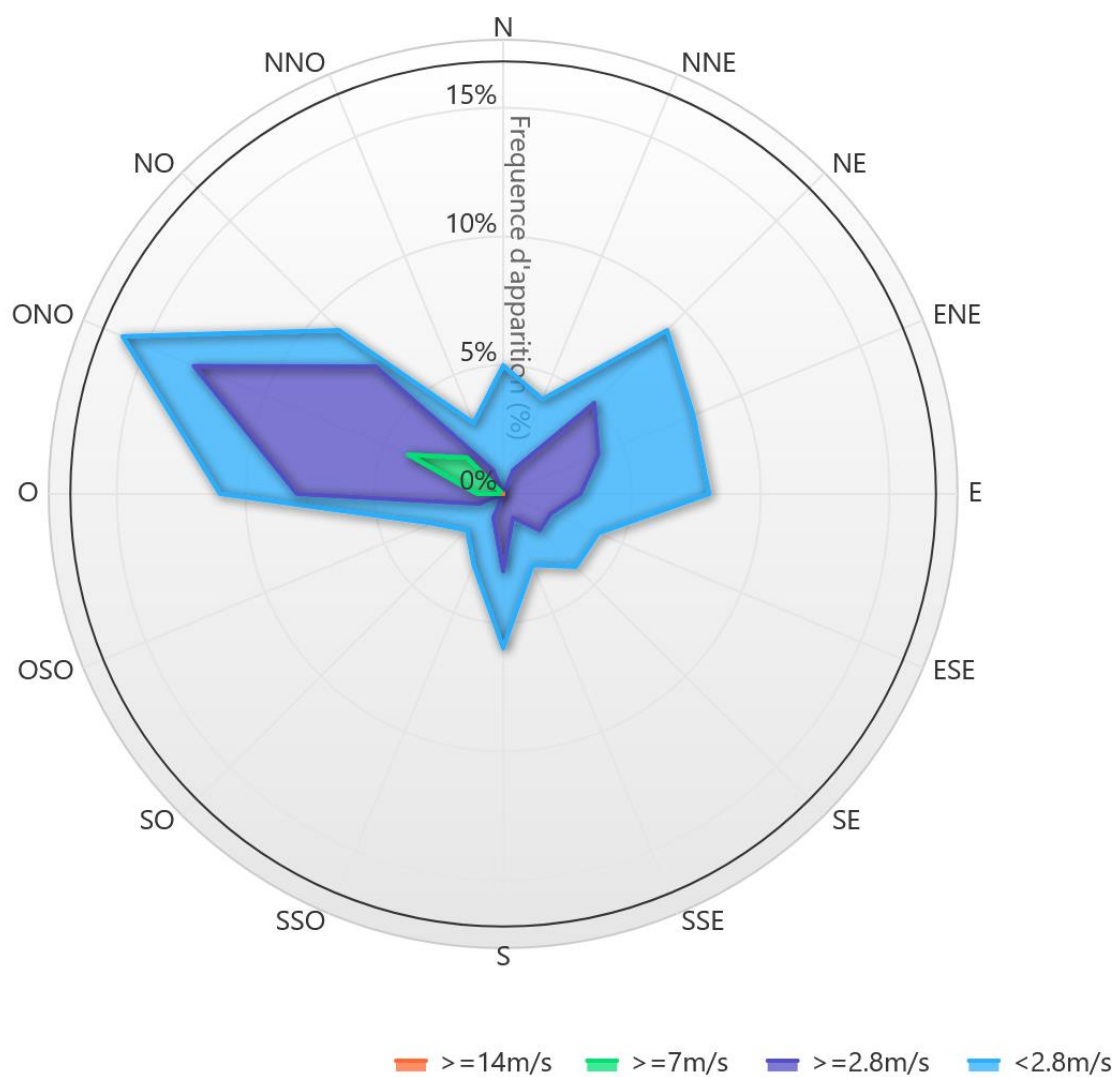
Commentaires :

Rappel 2012 : les mesures de poussières sédimentables autour de la sablière de Saint-André de Sangonis ont débuté le 31 janvier 2012. En 2012, les moyennes d'empoussièrtements étaient donc calculées sur la période de février à décembre. Compte tenu des très faibles niveaux d'empoussièrtement, on considère que les valeurs observées étaient représentatives de l'année.

Empoussièrément et précipitations : évolution annuelle depuis 2012



ROSE DES VENTS 2025 A SAINT-ANDRE DE SANGONIS



Source : Météo France

ANNEXE 7 : Consigne de ramassage des plaquettes de dépôts

Les consignes d'exploitation précisent le protocole à suivre lors du changement mensuel des plaquettes de mesure des poussières sédimentables.

◆ DATE DE CHANGEMENT DES PLAQUETTES ET DUREE D'EXPOSITION :

Lors du ramassage, les deux conditions suivantes doivent être remplies :

- 1) Le ramassage doit être effectué **au plus près** du 30 de chaque mois dans un intervalle compris entre le 25 du mois en cours et le 5 du mois suivant.
- 2) La durée d'exposition doit être comprise entre 24 à 36 jours, en se rapprochant le plus souvent possible de 30 jours.

Exemple :

Si un ramassage s'effectue le 25 octobre, puis le suivant le 5 décembre, la condition sur le ramassage est respectée (entre le 25 et le 5), mais pas la durée d'exposition qui est de $6+30+5 = 42$ jours.

Ainsi, si le ramassage a lieu le 25 octobre, le prochain ramassage - afin de respecter les deux conditions - doit être effectué entre le 25 novembre et le 29 novembre ; dans ce cas, la durée d'exposition sera alors de 32 à 36 jours.

◆ CHANGEMENT DE PLAQUETTE :

La plaquette chargée est retirée de son support en la tenant par sa partie numérotée, et mise dans la boîte de transport. Elle est remplacée par la plaquette pré-enduite de gel de silicone au laboratoire et portant le même numéro, qui sera introduite dans la glissière.

Remarque : Il est important de mettre dans la boîte de transport les plaquettes chargées **dans l'ordre de numérotation** afin d'éviter d'éventuelles confusions lors des analyses en laboratoire.

◆ INCIDENTS :

Si un piquet vient à disparaître, il est remplacé. S'il est retrouvé à terre, il est remis en place, et le fait devra être signalé à Atmo Occitanie.

De façon générale, tout incident sur les plaquettes, ou toute évolution dans l'environnement de ces plaquettes doivent être signalés à Atmo Occitanie par l'intermédiaire de la feuille de route fournie par Atmo Occitanie.

ANNEXE 7 : Consigne de ramassage des plaquettes de dépôts

◆ ENVOI DES PLAQUETTES :

Les plaquettes chargées sont retournées dans leur boîte accompagnées de la feuille de route indiquant :

- le nom du réseau,
- la date exacte de pose et de ramassage,
- les éventuels incidents (piquet disparu, plaquette à terre, etc...)

◆ ADRESSE D'EXPEDITION :

Les plaquettes ramassées doivent être expédiées **sous 30 jours après le ramassage** à l'adresse suivante :

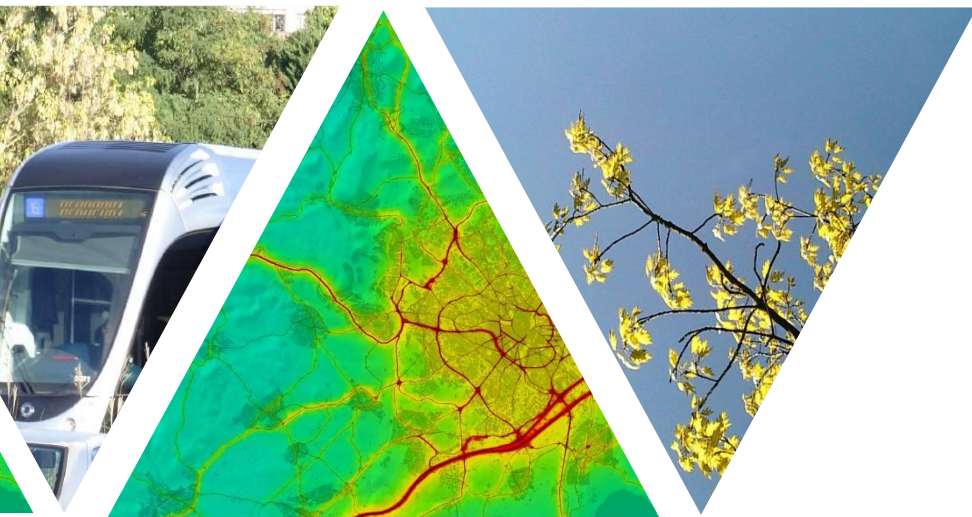
Atmo Occitanie
10, rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Le laboratoire renverra les plaquettes nettoyées et pré-enduites par retour de courrier.

Référents suivi des retombés de poussières Atmo Occitanie

Vincent COEFFIC : vincent.coeffic@atmo-occitanie.org

Christophe MULLOT : christophe.mulot@atmo-occitanie.org



L'information sur la qualité de l'air en Occitanie

www.atmo-occitanie.org



Agence de Montpellier
(Siège social)
10 rue Louis Lépine
Parc de la Méditerranée
34470 PEROLS

Agence de Toulouse
10bis chemin des Capelles
31300 TOULOUSE

Tel : 09.69.36.89.53
(Numéro CRISTAL – Appel non surtaxé)

Crédit photo : Atmo Occitanie